

Date de dépôt : 8 juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Mathilde Captyn : services de l'environnement : logés dans des containers de manière pérenne ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Qu'est-ce que l'Etat a prévu pour sortir les services de l'environnement des containers où ils se trouvent ?

Ma question est la suivante :

Services de l'environnement : logés dans des containers de manière pérenne ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Certains services rattachés à l'office de l'environnement (service de toxicologie de l'environnement bâti, service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, service de protection de l'air, service de l'environnement des entreprises et les services généraux de l'environnement) occupent le bâtiment sis 23, avenue Sainte-Clotilde. Le service de l'écologie, qui est rattaché à la direction générale de l'eau, se trouve également dans ce bâtiment.

Notamment en raison de sa vétusté, le Conseil d'Etat avait décidé d'adopter un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement en vue de la réalisation d'une Maison de l'environnement destinée à accueillir les services de l'environnement.

Après son vote par le Grand Conseil, ce projet n'a pas pu aboutir en raison du développement du projet Praille-Acacias-Vernets.

Il s'agit dès lors de reloger les services de l'environnement de manière prioritaire.

Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a adopté des normes et règles d'utilisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (normes OLEG) et validé son application systématique dans tous les bâtiments de l'Etat avec priorité sur certains projets pilotes à fort potentiel d'amélioration.

Liée au regroupement fonctionnel de certains services, tel que l'office cantonal de l'emploi (OCE), et à l'assainissement énergétique de certains bâtiments, ces décisions permettront progressivement de pouvoir bénéficier de surfaces supplémentaires remises à neuf susceptibles d'accueillir :

- d'une part, les services dont les conditions d'occupation sont difficiles;
- d'autre part, les services dont les bâtiments vont être démolis pour la mise en œuvre de projets de logements, tels que la Marbrerie et l'Ecoquartier de la Jonction.

Ils pourront être relogés non seulement grâce aux nouvelles locations de bâtiments mis aux normes OLEG au chemin des Olliquettes, à Montbrillant et au boulevard St-Georges, mais surtout en réaffectant les locaux libérés par le regroupement de l'OCE et par les rénovations lourdes de David-Dufour et de l'Hôtel des Finances (HOFIN) susceptibles de créer plus d'une centaine de places de travail.

La grande majorité de ces déplacements s'effectuera dès l'été 2012 et les services occupant le bâtiment du 23, av. Ste-Clotilde pourront ensuite déménager de manière pérenne dans un nouveau bâtiment.

Concernant le service de l'écologie de l'eau, il sera regroupé sur le site du 17 chemin de la Verseuse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER